



1. September 2020



Regionale Tageszeitung



Seite 1, 9 / 55'644 mm²



CHF 2'521 Werbewert



10'363 Auflage



Journal du Jura
032 321 90 00

Quatre Bornes

L'éolien, une chance pour la biodiversité?

Les défenseurs du projet des Quatre Bornes étaient de sortie sur les crêtes de l'Echelette, au cœur du futur parc éolien, pour découvrir les mesures visant à préserver la biodiversité. **page 9**

Une chance pour la biodiversité

ÉOLIEN Ses défenseurs étaient de sortie jeudi sur les crêtes de l'Echelette, au cœur du futur parc des Quatre Bornes, pour découvrir les mesures visant à préserver la biodiversité.

PAR ANTONELLA FRACASSO

« Le projet éolien des Quatre Bornes est exemplaire en termes de mesures de compensation écologique », a relevé le directeur du bureau l'Azuré, Alain Lugon. Le biologiste et une bonne vingtaine d'adeptes de ces nouveaux «moulins à vent», dont plusieurs agriculteurs partenaires du projet, s'étaient donné rendez-vous à la ferme de la Clochette, sur les crêtes de l'Echelette, là où devraient prendre place deux des dix imposantes éoliennes.

Collaborations

Au programme de cette sortie: découvrir sur le terrain les mesures qui seront réalisées pour préserver la biodiversité du site. Notamment la revitalisation des pâturages boisés. Un argument de taille pour les pro-éolien à l'approche des urnes. Le 27 septembre, la commune de Sonvilier se prononcera en effet sur le plan de quartier autorisant la construction du parc des Quatre Bornes, à cheval sur les cantons de Berne et Neuchâtel. Les porteurs du projet ont travaillé en collaboration avec des associations de protection de l'environnement, Pro Natura, WWF et Aspö BirdLife, pour protéger la faune et la flore et réduire ainsi l'impact éolien. «C'est un sacré challenge d'amener ces machines sur les crêtes et de les poser dans un environnement naturel», a affirmé Alain Lugon. Vu la taille des pales, certains chemins d'accès devront être élargis. Le biologiste a pris l'exemple du pipit des arbres, un oiseau qui a besoin d'un habitat avec des zones sèches et des buis-

sons où nicher. «Cette espèce est en perte de vitesse et l'éolien ajoute une contrainte», a poursuivi le conseiller général Vert à Val-de-Ruz. D'où les discussions sur l'avenir et le renouvellement des pâturages boisés.

“
Les parcs des Quatre Bornes et de la Montagne de Buttes deviennent des standards en termes de qualité et d'impact.”

YVAN MATTHEY
CHARGÉ D'AFFAIRES À PRO NATURA

La solution: une cinquantaine d'îlots de rajeunissement, où seront plantés quelques jeunes arbres dans un petit enclos, pour compenser ceux abattus afin d'ériger les éoliennes. Près de 1500 m² de pâturages boisés seront soustraits. «L'idée est de profiter d'une contrainte, le parc éolien, et de la transformer en opportunité en matière de paysage et de nature», a poursuivi Alain Lugon.

Prendre exemple

Une trentaine de mesures de compensation écologique sont prévues, contre rétribution. Ce qui représente entre 4 et 5 millions d'investissement sur les 25 ans d'existence du parc éolien. «Et 6,5 km de lignes électriques existantes seront enterrées, libérant le paysage», a rappelé le chargé d'affaires éolien à Groupe E Greenwatt, Laurent Scacchi. Du côté de Pro Natura, on sa-



Sur les crêtes de l'Echelette, qui accueilleront les éoliennes, le biologiste Alain Lugon (en arrière-plan) détaille les mesures visant à abattre le moins d'arbres possible. DAVID MARCHON

lie la qualité des mesures de compensation acceptées par les agriculteurs. Comme pour le parc éolien de la Montagne de Buttes, l'association a été intégrée à la réalisation des Quatre Bornes, s'est réjoui le chargé d'affaires Yvan Matthey. Mais ce n'est pas toujours le cas. Notamment pour le Crêt-Meuron, où le promoteur franco-britannique Eole-Res n'a pas sollicité les associations environnementales, regrette-t-il.

«Les parcs des Quatre Bornes et de la Montagne de Buttes deviennent des standards en termes de qualité et d'impact», a soutenu Yvan Matthey. Selon lui, les futurs projets éoliens devraient suivre cet exemple.

Les enfants auront leur «éolienne»

Des parents et grands-parents se sont engagés pour l'avenir de leur progéniture en fondant la coopérative de l'Eolienne des enfants. Ce projet de financement participatif a été présenté vendredi à la métairie des Quatre Bornes. Sur place, l'élue verte Céline Vara, cofondatrice de la coopérative, a expliqué cette démarche, qui a aussi pour but de sensibiliser les jeunes générations aux énergies renouvelables. Le financement d'une éolienne est proposé sous forme d'un carnet d'épargne jeunesse. «Seuls des enfants peuvent être membres, de leur naissance à 21 ans. Il suffit qu'un parent ou un proche leur offre une ou plusieurs parts sociales à 200 fr. pour que le bambin devienne membre de la coopérative», détaillent les cofondateurs. Jusqu'à 16 ans, le jeune sera représenté par un représentant légal, mais pourra assister aux assemblées générales. En quittant la coopérative, il récupérera l'argent placé, probablement avec quelques intérêts cumulés. Une des dix turbines du parc sera dédiée à ce projet, permettant aux enfants de s'identifier à «leur» éolienne. Les adultes peuvent également être membre d'une coopérative, l'Eolienne citoyenne des Quatre Bornes. La population de la région est invitée à participer au financement du parc en souscrivant une part sociale de 1000 fr. (20 parts au maximum). AFR